

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU SST

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un salarié formé pour intervenir en cas d'accident du travail ou de malaise et pour contribuer à la prévention des risques professionnels.

Le Maintien et l'Actualisation des Compétences (MAC) SST permet de s'assurer que le SST reste capable d'agir rapidement et correctement face à une situation d'urgence, tout en renforçant ses compétences en prévention selon les procédures spécifiques de l'entreprise.

Cette formation est conforme au référentiel INRS SST et actualise les gestes de secours et les stratégies de prévention adaptées aux besoins de l'entreprise.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Effectif minimal: 4

Effectif maximal: 10

Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de l'action.

Profil des stagiaires

- Salariés titulaires du certificat SST souhaitant maintenir et actualiser leurs compétences en secourisme et prévention.

Prérequis

- Être titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (vérification du certificat avant formation).

Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Actualiser les connaissances relatives aux situations d'urgence
- Maintenir la capacité d'intervention efficace
- Renforcer le rôle préventif du SST
- Garantir l'actualisation du certificat SST

Contenu de la formation

Programme version 6 février 2026

- Domaine de compétences 1 : INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL
 - 1. Situer son rôle de SST (Rappel)
 - 2. Protéger de façon adaptée
 - 3. Examiner la victime
 - 4. Garantir une alerte efficace
 - 5. Secourir la victime de manière appropriée
- Domaine de compétences 2 : CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE
 - 6. Situer son rôle de SST en prévention (rappel)
 - 7. Caractériser des risques
 - 8. Participer à la maîtrise des risques
- ÉPREUVES CERTIFICATIVES

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est assurée par un formateur SST certifié par l'INRS, disposant d'un certificat de formateur SST en cours de validité.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Vidéoprojecteur et supports numériques
- Étude de cas concrets
- Matériel de simulation (mannequins, défibrillateur, accessoires de secourisme)
- Plan d'intervention du SST
- Mises en situation sur postes de travail (formations en intra-entreprise)
- Quiz en salle
- Mise à disposition des supports pédagogiques en ligne à l'issue de la formation (dont aide-mémoire "Sauvetage secourisme du travail")

Modalités d'évaluation

- Feuilles de présence / émargement
- Participation active des stagiaires
- Évaluations formatives (questions, quiz, échanges)
- Mises en situation pratiques
- Évaluation certificative en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction stagiaire

Validation de la formation ou certification professionnelle

Les participants ayant validé l'ensemble des compétences requises se voient délivrer le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), valable 24 mois, leur permettant d'être comptabilisés dans les effectifs de secouristes de l'entreprise.

La certification SST est délivrée aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives définies par le référentiel INRS SST. Les épreuves certificatives sont organisées en fin de formation. Elles comprennent une mise en situation pratique d'intervention face à un accident du travail ainsi qu'une évaluation des compétences liées à la prévention des risques professionnels.

Programme version 6 février 2026

Les évaluations sont réalisées à l'aide de grilles de certification individuelles conformes au référentiel INRS. Le certificat SST est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences du référentiel SST est validé, conformément aux critères d'évaluation fixés par l'INRS.

Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est délivré pour une durée de 24 mois.

Le maintien de la validité du certificat est conditionné au suivi d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences (MAC SST) tous les 24 mois, assortie de la réussite aux épreuves certificatives correspondantes.

Taux d'obtention (année 2025) : 100 %.

Cette formation ne permet pas la validation de bloc de compétences, ni d'équivalence ou de passerelle.

Taux de satisfaction

Sur l'année 2025 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 98%